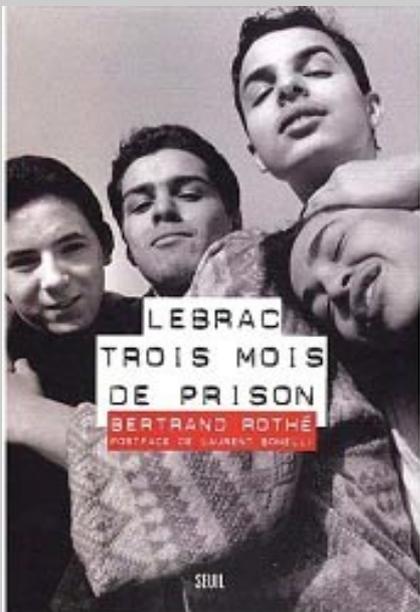


**Vendredi 16 Avril à 19h00**

la Ligue des Droits de l'Homme de  
Paris 19<sup>e</sup>  
vous convie à la Librairie du 104  
à une rencontre  
avec **Bertrand Rothé, auteur de**  
«**Lebrac, 3 mois de prison**»

**Le Merle Moqueur - La**  
**librairie du 104 -**  
104 rue d'Aubervilliers / 5 rue  
Curial - 75019 Paris



### **La Justice des mineurs en question à travers une adaptation moderne de la Guerre des Boutons**

La Justice des mineurs en question à travers une adaptation moderne de la Guerre des Boutons

Pourquoi Lebrac jeune héros de la Guerre des Boutons est-il envoyé en prison dans la version de Bertrand Rothé alors qu'il recevait uniquement une correction de ses parents dans la Guerre des Boutons de Louis Pergaud ?

Quels changements sont intervenus dans notre société entre ces deux versions d'une même histoire ? Comment la peur de la jeunesse et son exclusion ont-elles pu à ce point remplacer la volonté d'éduquer et de socialiser ?

Cette évolution s'est traduite par la réduction de la distinction entre le droit de l'enfance délinquante et le droit pénal des adultes. Nous sommes passés d'un droit protecteur à un droit sécuritaire lequel est à la base de la réorientation des politiques judiciaires de la jeunesse.

Ainsi depuis plusieurs années les modifications apportées à l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante vont toutes dans le sens de la banalisation de la sanction pénale et de l'incarcération. Les mesures éducatives en milieu ouvert ou de placement prises par les juges des enfants font l'objet de campagnes politico-médiatiques qui en dénoncent l'inefficacité.

Une telle idéologie est encore à l'œuvre dans l'évolution de la procédure pénale et l'instauration du traitement en temps réel de la délinquance. Ce traitement généralisé en 1997 s'est peu à peu étendu aux mineurs et a eu pour effet de systématiser la réponse pénale à leur égard. Dès lors l'éducatif est abandonné, le primat du répressif l'emporte.